

Anor infos



> DOSSIER



Retour à l'état naturel
pour le Ru des Anorelles ! **P.12-13**

INFORMATION
POPULATION **P.9**
Anor,
My Appli



FESTIVITÉS
À VENIR **P.24**
Anor Plage
du 9 au 17 juillet 2016





Le mot du Maire	page 3
Etat Civil	page 4
Extraits des Conseils Municipaux	pages 5 à 7
Réceptions – Mises à l'honneur	page 8
Information - Population	pages 9 à 11
Le Dossier	pages 12/13
La vie locale associative	pages 14/15
Equipements-Aménagements	pages 16/17
Travaux	pages 18/19
Jeunesse	page 20
CCAS-Solidarité	page 21
Festivités passées	pages 22/23
Festivités à venir	page 24

PRATIQUE

• Mairie

5 et 5 Bis Rue Léo Lagrange B.P. 3 - 59186 ANOR

Tél. : 03 27 59 51 11

Télécopie : 03 27 59 55 11

Site internet : www.anor.fr

Courriel : contact-mairie@anor.fr

Ouverture : le lundi de 08h30 à 12h et de 14h à 18h, et du mardi au vendredi de 08h30 à 12h et de 14h à 17h30. Fermée le samedi. En raison des congés annuels, la Mairie sera **fermée** au public **tous les après-midi du 1^{er} au 31 août 2016 inclus**.

• Bibliothèque Municipale – Médiathèque

36 Rue Pasteur 59186 ANOR

Tél. : 03 27 59 74 68

Courriel : contact-bibliotheque@anor.fr

Horaires d'ouverture : Mardi de 16h à 18h - Mercredi de 14h30 à 19h - Jeudi de 17h à 18h - Vendredi de 16h à 20h - Fermée le Samedi. En raison des congés annuels, la Bibliothèque sera fermée **du 08 août au 07 septembre 2016 inclus**.

• Ouvertures/Fermetures des commerces en période estivale

Boulangerie « LE FOURNIL ANORIEN » (Rue Pasteur) : Fermeture du 25 au 31 juillet 2016 inclus (sous réserve de modifications).

Boulangerie RENAUX (Rue de Trélon) : Fermeture du 2 au 21 août 2016 inclus (sous réserve de modifications).

Boulangerie « Seb'on le Pain » S. DUTERNE (Rue de la Petite Lobiette) : Fermeture du 18 au 24 juillet 2016 inclus.

LE BRAZZA (Bar-Tabac-Presse) : Ouvert aux horaires habituels (ouvert le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 20h, le samedi de 8h30 à 12h (fermé l'après-midi), le dimanche et jours fériés de 9h à 12h (fermé l'après-midi).

CARREFOUR Contact : Ouvert aux horaires habituels (ouvert tous les jours de 8h à 20h et le dimanche de 9h à 13h).

PHARMACIE DES FORGES : Ouvert aux horaires habituels (le lundi de 14h à 19h, du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h, le samedi de 9h à 12h. Fermée le lundi matin).

• Syndicat d'Initiative d'Anor et du Pays d'Oise

La Malterie - Espace Michel Vanderplancke

16 Rue du Général de Gaulle 59186 ANOR

Tél. : 03 27 59 57 69

Site internet : www.si-anor.com

Courriel : si.anor59186@gmail.com

Horaires d'ouverture : le mardi, jeudi, vendredi de 10h à 12h, le mercredi, jeudi, vendredi de 14h à 16h, et le samedi de 15h à 17h. Fermé le lundi toute la journée et le mercredi matin.

• A NOTER sur votre Agenda :



Journée à la Mer – BOULOGNE-SUR-MER

Organisée le **jeudi 18 août 2016** par la Municipalité et le C.C.A.S de la Ville d'Anor.

Date limite d'inscription fixée au [vendredi 29 juillet 2016](#). **100 places disponibles**.

Pour tout renseignement, veuillez contacter la Mairie au **03 27 59 51 11** (détail complet en page 21).



CHÈRES ANORIENNES, CHERS ANORIENS,

La Commune d'Anor, une Commune conviviale. Ces dernières semaines, notre Commune a vécu au rythme de l'accueil et de la convivialité. Nous avons reçu nos villes jumelées à l'occasion des dix années d'amitié avec notre homologue tchèque de PRIBRAM. **La construction de l'Europe et de la paix passe par ces échanges et ces partages.** Elisabeth BOLVIN a apporté sa pierre à cet édifice depuis les années 1990. Qu'elle soit **ici remerciée** pour son remarquable travail !

Le Football d'Anor, toujours jeune a fêté ses 100 ans en partenariat avec "les Vieux Crampons" dans un magnifique contexte européen là aussi, rendant un vibrant hommage aux différentes générations de joueurs, de bénévoles, de dirigeants, d'entraîneurs.



Tout récemment, la **"Fête des voisins 2016" organisée sur 8 sites a réuni pas moins de 200 personnes dans la convivialité d'une soirée**, riche d'échanges et de bonne humeur ! Et les prochaines semaines annonçant l'été seront également au diapason de notre volonté de créer du lien entre les habitants.

Le budget 2016 a été voté, maintenant **les taux d'imposition à leurs niveaux** (de la compétence de la Commune). Le Conseil Municipal a intégré les contraintes financières de la baisse des dotations de l'Etat, se focalisant sur les économies tout en conservant une politique ambitieuse de travaux et de services.

Depuis quelques jours le hameau de **Milourd accueille une opération d'assainissement** reprenant la rue de Milourd jusqu'à la digue, le Chemin Latéral, le Sart d'Agneau et le Franc Bois... ces travaux de Noréade amélioreront de façon conséquente la **lutte contre la pollution**. **L'ancienne école du Point du Jour se dotera d'une chaudière à bois déchiqueté** (financée à plus de 60 % par le Conseil Régional et le Ministère de l'Ecologie), complétant encore une fois **notre engagement dans l'utilisation des énergies renouvelables**.

La **sécurité routière et piétonnière demeure au cœur de nos préoccupations** et nous engagerons en 2016 des aménagements significatifs sur la rue d'Hirson notamment.

Le site internet de la Ville d'Anor (3 arobas au niveau national) va connaître une cure de jouvence ajoutant des touches de modernité et de services. Parallèlement, **une APPLI est aujourd'hui opérationnelle sur votre smartphone...** vous apportant de très nombreuses informations. Un panneau lumineux complètera prochainement la communication des actualités à proximité de la Cloche d'Or.

La **Place du 11 novembre évolue**, vous le constatez. La **Maison de Santé Pluridisciplinaire** se concrétise. Des aménagements de cadre de vie compléteront les abords et l'accès aux lieux.

Réjouissons-nous également **de l'ouverture d'une 7^{ème} classe à l'école du centre "Le Petit Verger"...** signe de la vitalité de notre Commune.

Il y a encore tellement de sujets à aborder... je vous laisse le soin de découvrir les différents articles. Je suis persuadé que vous y trouverez beaucoup d'intérêt.

Au plaisir de vous rencontrer et vous restant bien sincèrement dévoué.

Jean-Luc PERAT,
Maire d'Anor
Président de la C.C.S.A,
Ancien député et Conseiller Général
honoraire



« La Commune a vécu
au rythme de l'accueil et de la
convivialité... »

★ Bienvenue à

- Jeanne WALLERAND
01/01/16
- Nathaël LINETTE
29/01/16
- Stéphane ARDOISE
30/01/16
- Kyle RAMELET
16/02/16
- Axel MARY KEES
24/02/16
- Ylan DUBRAY
14/03/16
- Tristan DUBRAY
14/03/16
- Ilan BOUMEDIENNE
26/03/16
- Ryan GRANDFILS
04/04/16
- Lilou LEVIEUX
12/04/16
- Axel PERRIN
02/05/16



★ Nos condoléances aux familles et amis de

- | | | | | | |
|------------|--------------------------------------|------------|---|------------|------------------------------------|
| 16/12/2015 | Jacqueline
DEFLORENNE | 27/02/2016 | René PAGNIER | 19/04/2016 | Alain BOURGEOIS |
| 21/12/2015 | Gérard LEMOINE | 06/03/2016 | Jean-Jacques
GUICHARD | 15/04/2016 | Ginette PHILIPPE
épouse HARNOIS |
| 19/01/2016 | Zéphir DUPONT | 31/03/2016 | Marinette PIETERS
épouse VANDECATSYE | 09/05/2016 | Jean-Jacques
DESJARDIN |
| 23/01/2016 | Jeanne HARDY
veuve WIDENDAËLE | 03/04/2016 | Marie-Thérèse
VOURRON
veuve MAUVAIS | | |
| 09/02/2016 | Marie Louise LEIGNEL
veuve AUBERT | | | | |

★ Tous nos vœux de bonheur

- Jordy DUMANT
et Csilla BALAZS 22/12/15
- Bernard RECOURT
et Sylvie APPLENCOURT 16/04/16
- Cédric HUMBERT
et Caroline WALLERAND 23/04/16

★ Nous célébrons les Noces de Diamant de

Monsieur et Madame François LARCHER
(60 ans de Mariage)

C'est avec beaucoup d'émotion et de joie que M. et Mme François et Marcelle LARCHER ont eu la surprise de célébrer leurs Noces de Diamant le dimanche 27 mars 2016 en présence de M. Jean-Luc PERAT, Maire d'Anor. La famille avait, en effet, organisé cet événement en secret.

Monsieur François dit "Bernard" LARCHER est né en 1925 à Hirson. Il a exercé toute sa carrière professionnelle à la SNCF. Madame Marcelle LACHAMBRE est née en 1934 à Anor. Elle fut employée pendant 12 ans aux PTT et a



terminé sa carrière à la Caisse d'Épargne d'Avesnes-sur-Helpe.

Ils se sont mariés le 27 novembre 1954 en Mairie d'Anor. De leur union sont nés 3 enfants, Marie-Françoise, Annie et Philippe. Ils sont les heureux grands-parents de 6 petits-enfants : Ivain et Aurélien, Mathieu, Baptiste, Céline et Clémence, et de 4 arrière-petits-enfants : Enzo, Hugo, Nathan et Zélie, qui font leur joie de vivre.



PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL...

Les textes ci-dessous sont une synthèse des principales décisions du Conseil Municipal. Si vous souhaitez obtenir l'intégralité des procès-verbaux des Conseils Municipaux, il est possible de les consulter en ligne sur le site <http://www.anor.fr> (Rubrique Vie Municipale et Projets – PV du Conseil Municipal), affichés en Mairie ou sur demande auprès du Secrétariat Général.

Séance du 15 décembre 2015 (extrait)

Anor vise les Fonds Européens pour mener à bien la requalification de la Verrerie Blanche

En effet, c'est l'objectif que se donne le conseil municipal pour permettre la requalification de la friche de la Verrerie Blanche en un véritable quartier durable. Intitulé "la Verrerie Blanche, un quartier fier de son passé industriel, mais tourné vers l'avenir", le dossier sera déposé avant le 31 décembre.

Après la sélection du dossier par ENRX dans le cadre de la démarche RENOUER "Renouvellement Urbain et Ecologique des Espaces Ruraux" et du Département "Innovation sociale dans



l'habitat pour le Nord", cette nouvelle candidature traduit la volonté de la Commune de s'inscrire dans la lutte contre l'étalement urbain et la gestion durable du foncier notamment. Ce dossier ne manque pas d'atouts et Anor dispose de plusieurs expériences réussies dans le traitement de ses friches comme le quartier du Tissage ou l'espace François Mitterrand. Croisons donc les doigts !

Démission de Jean-Jacques DOBBELSTEIN et installation de Sergine ROZE

Suite à la démission de Jean-Jacques DOBBELSTEIN du conseil municipal, Madame Sergine ROZE, suivante immédiate de la liste « Anor Avenir » est installée en qualité de Conseillère Municipale.

Confirmation de la cession des terrains de la Résidence Jean-

Pierre LENOBLE – Le Clos des Forges au groupe Promocil

Le conseil a confirmé, à l'unanimité, la cession des terrains d'assiette de la résidence Jean-Pierre LENOBLE – Le Clos des Forges au groupe Promocil pour 400.000 € y compris les droits acquis des constructions suite au bail à construction consenti à l'origine du projet.



En bref... Les autres décisions prises...

- Médecine professionnelle : adhésion au service de prévention Pôle Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord – favorable à l'unanimité
- Trésorerie de Fourmies : Indemnité au Trésorier Municipal - favorable à l'unanimité
- Service enfance et restauration scolaire municipale : modification du règlement - favorable à l'unanimité
- Adoption de la décision modificative n°2-2015 à apporter au budget de l'exercice 2015 - favorable à l'unanimité
- Subventions 2016 : versements d'avances de subvention aux associations anoriennes Anor-Europe, F.C.A., Festiv'Anor, Génération Acoustique et au C.C.A.S.
- Evolution de certains tarifs municipaux à compter du 1er janvier 2016 – 18 voix pour et 2 contre
- Taxes et produits irrécouvrables – Examen de la demande d'admission en non-valeur des titres relevant de divers exercices précédents pour un montant total de 654,69€ - favorable à l'unanimité
- Projet de la Verrerie Blanche : cession des terrains de la phase 1 à la SA d'HLM l'Avesnoise - favorable à l'unanimité
- Communauté de Communes Sud Avesnois : modifications statutaires dans le cadre de l'harmonisation des compétences communautaires - favorable à l'unanimité
- Adhésion à l'association CPIE Bocage de l'Avesnois - favorable à l'unanimité
- Communication des différentes informations
- Communication des différents remerciements

Flashez le code à l'aide
de votre Smartphone pour accéder
au Procès-verbal complet





Séance du 03 mars 2016 (extrait)

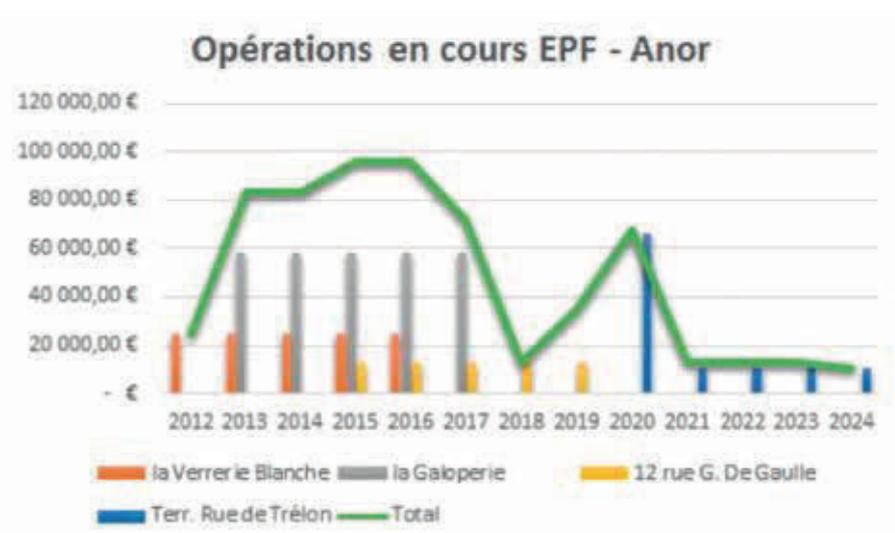
Les finances au cœur des débats du Conseil Municipal

Sans indigestion de chiffres, mais avec une multitude de graphiques et d'histogrammes, les Conseillers Municipaux ont tenu leur débat d'orientations budgétaires et pris connaissance de l'évolution du budget, de la politique d'équipement menée, de la stratégie financière et fiscale et enfin des engagements pluriannuels réalisés par la Commune.

Le rapport complet est consultable sur le site de la commune : www.anor.fr rubrique vie municipale – PV du Conseil Municipal

Après débat vote, les Conseillers ont retenu les hypothèses suivantes pour l'élaboration du budget 2016 : la stabilisation des taux d'imposition, la poursuite du désendettement engagé, l'engagement des programmes de développement et de rénovation de l'habitat, et la maîtrise des dépenses de fonctionnement et plus particulièrement celle des ressources humaines en tenant compte de la baisse supplémentaire de la DGF.

Par ailleurs, le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation du résultat ont également été votés à l'unanimité. Les Conseillers Municipaux ont également salué le résultat excédentaire de 2015 arrêté à la somme de + de 1,2 millions d'euros dans un contexte plus que contraint pour les collectivités, qui va



Exemple : tableau récapitulatif des engagements fonciers avec l'EPF

notamment permettre, l'inscription d'un crédit de plus de 800.000 € pour l'élaboration du budget 2016

Anor continue d'assurer la bonne gestion de son patrimoine forestier

Fort de presque 250 hectares de forêt communale (bois certifiés PEFC), la Commune a également validé la destination des coupes de bois pour l'exercice 2016 ainsi qu'un programme de travaux spécifiques à réaliser au cours de l'année qui sera confié à l'ONF.

Des opportunités de financements à saisir !

Au-delà de la sollicitation

habituelle d'une subvention pour le financement de son programme routier 2016, la Commune a saisi la possibilité de déposer 6 projets au titre de la dotation de soutien à l'investissement public dont bénéficie la Région Nord-Pas de Calais-Picardie dans le cadre de la loi de finances 2016 et initié par le Gouvernement.

Sur proposition de M. PERAT, ces dossiers seront déposés très rapidement auprès de Madame le Sous-Préfet d'Avesnes-sur-Helpe.

En bref... Les autres décisions prises...

- Subvention 2016 : versement d'une subvention de 2.333 € à l'association Scènes de Méninges pour le projet Légendes et Contes 2016 – favorable à l'unanimité
- Subvention 2016 : versement d'avance supplémentaire de 10.000 € au CCAS - favorable à l'unanimité
- Tableau de classement des voies communales : classement de parcelles du domaine privé communal en domaine public et mise à jour du tableau - favorable à l'unanimité
- Personnel communal : Institution du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel) en remplacement de la PFR (Prime de Fonctions et de Résultats) - favorable à l'unanimité
- Modification de la composition des Commissions Municipales – favorable à l'unanimité
- Caisse d'Allocations Familiales du Nord : renouvellement de la convention d'objectifs et de financement des Accueils de loisirs sans hébergement – ASRE (Aide Spécifique Rythmes Educatifs – prestations de service ordinaire) – LÉA (Loisirs Equitables Accessibles) – favorable à l'unanimité
- Suivi des subventions
- Communication des différentes informations
- Communication des différents remerciements

Flashez le code à l'aide de votre Smartphone pour accéder au Procès-verbal complet

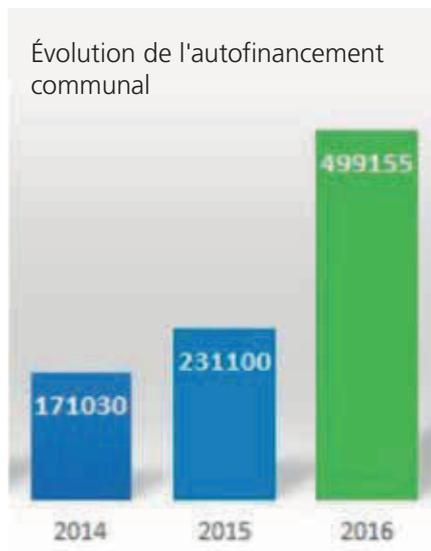


Séance du 07 avril 2016 (extrait)

Malgré un contexte défavorable pour les Collectivités, Anor décide de ne pas augmenter les impôts locaux pour 2016

Malgré la baisse des dotations de l'Etat, notamment celle de la DGF et la dégradation généralisée de l'épargne brute des collectivités, le Conseil Municipal a décidé de maintenir sa conduite au regard de la fiscalité des ménages. Ainsi, les impôts locaux n'augmenteront pas cette année et les taux communaux ont été reconduits à l'identique et conformément au débat d'orientation budgétaire.

Avec un budget voté de 4,8 millions d'€, Anor investira 1,6 millions d'€ en 2016



Dans un contexte économique défavorable pour les collectivités,

Anor en 2016 parvient à doubler son autofinancement et consacrera 1.590.700 € à son effort d'investissement, sans augmentation de la fiscalité et sans recours à l'emprunt. Une vraie satisfaction pour les élus du Conseil Municipal.



2016 retiendra parmi les dépenses les plus significatives, le réaménagement de la Place du 11 Novembre et des abords de la maison de santé, l'acquisition d'un camion-nacelle, l'installation d'une chaudière au bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur pour le site du Point du Jour, la poursuite du programme pluriannuel d'équipement numérique des écoles, des travaux de mise en accessibilité dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée, une première opération de modernisation de l'éclairage public, et enfin quelques investissements pour l'école de musique.

Plus de 40.000 € consacrés au soutien de la vie associative.

40.700 € pour être plus précis, c'est la somme que le Conseil Municipal vient d'attribuer à 23 associations Anoriennes pour soutenir leur fonctionnement quotidien et permettre aux Anoriens de trouver une multitude d'activités.

Une aide essentielle au développement de l'ensemble des activités proposées par de nombreux bénévoles désireux de faire partager leur passion.

En bref... Les autres décisions prises...

- Subvention 2016 : versement d'une subvention exceptionnelle de 288 € à l'association l'Avant-Garde dans le cadre des activités périscolaires – favorable à l'unanimité
- Demande de subvention pour la réalisation de trottoirs le long de la RD 963 auprès du Conseil Départemental du Nord – Programme 2016 - favorable à l'unanimité
- Demande de subvention pour la création d'une médiathèque dite de 3ème lieu aux normes HQE auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles - favorable à l'unanimité (2 abstentions)
- Personnel communal : modification du tableau des emplois du personnel communal permanent - favorable à l'unanimité
- Automaticité de fixation des indemnités de fonction des maires : modification des indemnités – nouvelle délibération obligatoire – Circulaire Préfectorale – favorable à l'unanimité
- Quinzaine du conte transfrontalière 2016 : convention entre la Commune d'Anor et les autres Communes du Sud-Avesnois possédant une école et la Commune belge de Momignies - favorable à l'unanimité
- Suivi des subventions
- Communication des différentes informations
- Communication des différents remerciements

Flashez le code à l'aide de votre Smartphone pour accéder au Procès-verbal complet



FETE DU TRAVAIL – REMISE DES DIPLOMES DE LA MEDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL



Le dimanche 1^{er} mai 2016, lors de la cérémonie de la Fête du Travail, Monsieur le Maire a procédé à la remise des **diplômes de la médaille d'honneur du travail**. Cette année, **7 diplômés** ont été mis à l'honneur.

La médaille "**échelon Vermeil**" pour **30 années** de service a été décernée à Mme **Cathy LARCHER**, directrice d'agence de la Caisse d'Epargne Nord France Europe de Fourmies, et à M. **Olivier BOULEAU**, conseiller en Epargne et Prévoyance à AXA France.

Ont reçu la médaille "**échelon Or**" pour 35 années de service : **Mme Marie-Jeanne ELIET**, technicienne de surface au sein des Acières et Forges d'Anor, M. **Philippe DEMETS**, chauffeur poids lourds à la C.C.M. (Comptoir des Calcaires et Matériaux) de Wallers-en-Fagne et M. **Michel HELBECQUE**, agent de fabrication

à M.C.A (Maubeuge Construction Automobile).

La médaille "**échelon Grand-Or**" pour **40 années** de service a été décernée à M. **Didier DUTRONT**, magasinier au sein des Acières et Forges d'Anor et à M. **Jean-Claude LAFOREST**, agent de production au sein de la Société Eurocave de Fourmies.

Nous tenons à leur adresser toutes nos félicitations.

★ Classement du concours des maisons garnies de Noël 2015

Le lundi 9 mai 2016, la Municipalité a mis à l'honneur, au cours d'une réception conviviale, les participants au **concours des maisons garnies de Noël 2015**. Le jury de ce concours a attribué des points à chaque participant lors de son passage entre Noël et Nouvel an, notamment **pour l'originalité, le volume et l'aspect général des illuminations de Noël**.

Les **20 participants**, dont vous trouverez ci-dessous le classement, ont été félicités pour leur investissement à embellir à la Commune d'Anor durant les fêtes de fin d'année et se sont vus remettre un bon d'achat pour leur participation.



- 1 - FOSTIER Anne-Marie
- 2 - SAUTIERE Jean-Claude
- 3 - LEGROS Geneviève
- 4 - LARCHER Cathy
- 5 - KOPEC BARDZINSKI Aurélie

- 6 - MOUNY Sylvie
- 7 - CUVELIER Annie
- 8 - HAUSEMONT Jonathan
- 9 - PERAT Sylvie
- 10 - COLLET Joël
- 11 - LENGRAND Laurent
- 12 - VILLERMOIS Dimitri
- 13 - CARION Sébastien
- 13 - PRISETTE Corinne (ex-aequo)
- 14 - HENAUT Cédric
- 15 - GUERIT Michèle
- 16 - ARDOISE Mickaël
- 17 - DOBBELSTEIN Christiane
- 18 - LIBERT Ingrid
- 18 - QUEVY Corentin (ex-aequo)

★ Réception de la Fête des Mères 2016 REMISE DE LA MEDAILLE DE LA FAMILLE

Le samedi 28 mai 2016, Monsieur le Maire et son équipe municipale ont mis à l'honneur, à l'occasion de la **Fête des Mères**, les mères de famille qui se dévouent ou se sont dévouées à leurs enfants.

Cette année, Madame **Silvyanne BOUCHER née CHRÉTIEN**, a été décorée de la **Médaille de la Famille** pour avoir élevé ses **4 enfants**, 3 filles et 1 garçon : Angélique 41 ans, Laëtitia 38 ans, Aurélie 35 ans et Ludwig 29 ans. Malheureusement absente pour raison professionnelle, celle-ci a été représentée par son époux, M. Jean-Paul BOUCHER. La Municipalité a tenu à lui adresser toutes ses félicitations à cette occasion. Toutes les mamans ayant répondu présentes à l'invitation ont reçu un bon d'achat en cadeau.





APRES LE PAIEMENT EN LIGNE DES PRESTATIONS DU CENTRE DE LOISIRS ET DU RESTAURANT SCOLAIRE, LA COMMUNE POURSUIT SA MODERNISATION AVEC LE DEPLOIEMENT D'UNE NOUVELLE APPLICATION MOBILE ET D'UN NOUVEAU SITE INTERNET EN 2016 !



Le numérique a toujours eu un sens à Anor. Il sert à booster le développement

de la commune mais aussi à moderniser les services municipaux pour plus d'efficacité au service de ses habitants et ce depuis déjà quelques années. En effet, c'est en 2009 que la commune a mis en place le **paiement en ligne sécurisé des prestations des familles**.

Après un démarrage timide avec un peu plus de 50 transactions, les **chiffres ont explosé depuis et progressent pour atteindre près de 400 paiements annuels depuis 2012**. C'est donc un service apprécié et très utilisé par les familles Anoriennes pour le paiement des prestations du restaurant scolaire ou du centre de loisirs. Chacun peut

donc **réaliser cette démarche comme il le souhaite 24h sur 24 et 7 jours sur 7**.

Fort de cette réussite et parce que les technologies ne cessent de progresser et d'évoluer ouvrant d'autres perspectives de développement, l'équipe municipale de Jean-Luc PERAT, Maire et Lydie LAVENDOMNE adjointe en charge de la communication souhaitent poursuivre les services apportés à la population : [une nouvelle application mobile gratuite et un nouveau site internet qui sont déjà disponibles.](#)

Compte tenu du taux d'équipement en smartphone qui est aujourd'hui en France de 58% et qui ne cesse de progresser, il a semblé judicieux au Conseil Municipal de permettre aux Anoriens de

bénéficier de nouveaux services municipaux. Après le lancement de la première application mobile intitulée "Anor mobil" en 2012 uniquement disponible sous Android à l'époque, la commune a programmé la réalisation **d'une nouvelle application mobile disponible cette fois sous IOS pour les iPhones et Android.**

Elle remplace dorénavant l'ancienne application mobile **pour offrir aux Anoriens une multitude de contenus utiles à leur vie quotidienne et offrant de nombreuses possibilités** et notamment de :

- Suivre l'actualité municipale au quotidien et en un clic,
- Recevoir des alertes en temps réel sous forme de push de notification : alertes météo et de vigilance des services de la Préfecture, par exemple, ou recevoir des informations sur les événements de la commune,
- Consulter l'agenda utile aux Anoriens,
- Obtenir la météo spécifique pour Anor,
- Accéder au guide pratique et rester en contact avec la commune (liste des équipements sportifs, salles, services, écoles, commerçants, entreprises, artisans, marché etc...),
- S'inscrire spécifiquement en s'abonnant en fonction de ses centres d'intérêts et ne recevoir par exemple que les informations de la rubrique enfance (inscriptions, horaires, etc ...), culture et loisirs, etc...
- Signaler un problème sur la voie publique, sur l'éclairage public, avec la possibilité de transmettre une photo, etc...
- Entrer en contact avec les élus de l'équipe municipale,
- Ou bien encore consulter les journaux communaux, le résultat des élections et les décisions prises par le Conseil Municipal.

Anor, My Appli est disponible sur Appstore et Google Play.
Quant à la refonte du site internet, elle est également disponible, rendez-vous sur www.anor.fr pour la découvrir.



VOUS AVEZ UNE IDEE OU UN PROJET DE CREATION OU DE REPRIS D'ENTREPRISE ?



Vous avez une idée ou un projet de création ou de reprise d'entreprise ?

La BGE apporte aux porteurs de projet des conseils individuels et des formations à la carte pour les aider à définir et mettre en œuvre leur projet.

Quelle que soit l'avancée du projet ou de leur niveau de formation, les conseillers de la BGE accueillent les futurs chefs d'entreprise sur l'ensemble du territoire.

La BGE de Maubeuge est ouverte du **lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00**, au **36 Avenue du Pont Rouge**. Sur rendez-vous au **03 27 64 80 80**.

Des permanences sont assurées à Fourmies, Aulnoye-Aymeries et Le Quesnoy.

Pourquoi se faire accompagner ?

- Pour se donner un maximum de chances de réussir
- Pour obtenir toutes les réponses à ses questions, à ses interrogations

- Pour :
 - Se préparer : formations, tester son entreprise...
 - S'équiper : financements, garanties, choix d'un local...
 - Etre mis en réseau : partenaires, collaborations...
 - Adopter une posture d'entrepreneur : provoquer sa chance, savoir faire la différence...

Retrouvez tous les outils et les services professionnels pour créer votre entreprise sur le site internet de la BGE :

<https://www.bge-hautsdefrance.fr/>

LAISSEZ-VOUS "FER" !

Besoin de temps pour vos Loisirs ou pour partager des moments avec vos enfants ou vos amis !

L'association **"A 2 Mains"** vous propose de prendre en charge votre repassage le lundi ou le jeudi (10 € le panier).



Renseignements au **06.72.51.45.40**

LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PARENTAL "COTE A COTE" DE L'AFEJI

"Je n'en peux plus !" "J'ai tout essayé !" "Je n'y arrive plus !"



Parents, vous recherchez un **service gratuit, à domicile**, qui vous aide à comprendre ce que

vous vivez avec votre ou vos enfants.

Le **Service d'Accompagnement Parental "Côte à côte"** peut vous soutenir, vous guider dans votre vie de famille et vous propose :

- Des interventions **à domicile** ou **sur le service** en individuel (entretiens) ou en collectif (ateliers, sorties...).

- Et la mise en place :

- d'un accompagnement adapté selon vos besoins et à votre rythme,
- d'une intervention basée sur la participation de tous les membres de la famille,
- d'un autre regard sur ce que vous vivez au quotidien.

Renseignements auprès du secrétariat au **03 27 59 76 11** du lundi au vendredi de 9h à 12h30.

Site de Fourmies : 9 Rue Là-Haut 59160 FOURMIES – tél. : **03 27 59 32 58** – courriel : sapavesnois@afeji.org

Communiqué de 2^{ème} liste "Anor Avenir"

La législation applicable à la Commune d'Anor au travers du bulletin municipal n'imposait pas de laisser s'exprimer la 2^{ème} liste. Néanmoins, mon équipe Bien vivre à Anor et moi-même avons souhaité leur laisser la possibilité de communiquer. (Cf. règlement intérieur du Conseil Municipal adopté en séance le 8 avril 2014).

ANOR AVENIR – NOUS SOMMES TOUS CHARLIE.

Bravo à tous les résidents de la rue d'Hirson, qui grâce à la pétition, ont fait que les lignes ont changé la mise en sécurité de cet axe nécessaire pour la protection des enfants qui vont à l'école ou prennent le car pour le collège. Une étude par les services du département est lancée. A quand la mise en œuvre ?

La commune est propriétaire de plusieurs logements, et donc de locataires qui payent un loyer, mais rien n'est fait pour l'amélioration de ces habitats comme les menuiseries qui sont obsolètes et sans doubles vitrages. Ce n'est pas normal, quand on veut être précurseur avec les économies d'énergie. Ces situations ne sont pas tolérables.

Une centrale photovoltaïque, oui, cependant pas pour une remise en état de la toiture

de l'école du centre qui montre des signes évidents de fatigue (près d'un siècle de vétusté), voire de dangerosité mais sur une toiture qui a été refaite il y a quelques années !!!

Toujours rien concernant l'impasse de la fontaine qui se trouve juste devant le pôle santé et dont le revêtement de la chaussée n'est toujours que de la terre, les réseaux non enfouis : « RIEN » ; pas même une étude.



LE FOURNIL ANORIEN, UNE BOULANGERIE DOUBLEMENT CERTIFIEE !



commerce à Liessies, inauguré le 13 avril dernier. En tout, ce sont 3 personnes, bientôt 4 (une nouvelle boulangère sera employée en juillet) qui constituent l'équipe, un pâtissier la rejoindra début 2017.

Or, Monsieur Dumont ne se destinait pas à la boulangerie, il a travaillé 11 ans en industrie verrière en tant qu'opérateur puis comme chef d'équipe durant les 4 dernières années, mais son épouse était vendeuse en boulangerie à Anor et comme celle-ci devait fermer, il a décidé de se lancer et de devenir boulanger. **"C'est un métier qui m'a toujours plu et que je trouve passionnant !"** précise Monsieur Dumont qui a donc repris le chemin de l'école et a suivi une formation intensive.



Ses efforts ont été récompensés, puisque le **Fournil Anorien** a été certifié **qualité Banette 2016** ! **"C'est un gage de qualité, car Banette a le cahier des charges le plus strict de la profession"**. Une seconde certification a été obtenue celle d' **"Artisan en Or"**, **label délivré par la chambre des Métiers de l'Artisanat**, qui regroupe environ 300 artisans des métiers de la bouche. **"C'est une réelle**

satisfaction et une reconnaissance du travail et de l'investissement accompli avec mon équipe ! Et la qualité des produits que je vends est essentielle" déclare M. Dumont. Ce label vise à valoriser le savoir-faire des artisans de l'alimentaire et s'assure que 80% minimum de la production est faite maison en respectant un cahier des charges rigoureux et aussi à s'assurer que l'artisan offre une gamme de produits diversifiée et permanente.

Monsieur et Madame Dumont vous proposent, en effet, **neuf variétés de pains cuits** tous les jours, mais également toute une gamme de **viennoiseries** et de **pâtisseries**, de **fabrication maison et pur beurre**, ainsi que **des pizzas, flamiches, quiches et sandwiches...**

La Commune a souhaité accompagner ces commerçants, en les aidant dans l'installation du plan incliné devant la boulangerie, facilitant l'accès aux personnes à mobilité réduite. Les matériaux ont été financés par Monsieur et Madame Dumont et la Commune a pris en charge le coût et la réalisation des travaux. Les économies, ainsi réalisées, ont permis au boulanger d'investir dans l'achat d'une partie du matériel, qu'il devait remplacer, car trop vétuste et plus aux normes.

Monsieur et Madame Dumont vous attendent au **33 Rue Pasteur** du **lundi au samedi de 6 heures à 18 heures** et le **dimanche de 6 heures à 13 heures**.

(Jour de fermeture : le mercredi).
Téléphone : **03 27 60 35 87**.

Monsieur et Madame DUMONT affichent un large sourire lorsque vous poussez la porte de leur boulangerie, fiers de leur parcours professionnel. En effet, l'aventure du couple de commerçants a débuté en septembre 2015 par la reprise de la boulangerie anorienne et s'est poursuivie par l'ouverture d'un second

cahier des charges le plus strict de la profession". Une seconde certification a été obtenue celle d' **"Artisan en Or"**, **label délivré par la chambre des Métiers de l'Artisanat**, qui regroupe environ 300 artisans des métiers de la bouche. **"C'est une réelle**

Par ailleurs, nous vous rappelons que 2 autres boulangeries sont également implantées sur la Commune d'Anor :

Boulangerie-Pâtisserie RENAUX Jean-Louis - 1 Rue de Trélon – Tél. : **03 27 59 59 06**

M. et Mme Jean-Louis RENAUX vous accueillent du mardi au samedi de 7h à 12h30 et de 15h à 19h, le dimanche de 7h à 13h. Fermeture hebdomadaire : le lundi

SEB'ON LE PAIN ! La boulangerie autrement - 16 Rue de la Petite Lobiette – Tél. **03 27 64 85 36**

M. Sébastien DUTERNE vous accueille le mardi et le jeudi de 15h à 18h (sur commande).
Réservation au plus tard la veille à 12h.



RETOUR A L'ETAT NATUREL POUR LE RU DES ANORELLES !

Continuité écologique, suppression du seuil du pont, aménagement des berges grâce au génie végétal, création d'un lit resserré, caisson végétal, belvédère et cheminement en bois étaient au programme des travaux pour permettre au cours d'eau du centre-ville de retrouver un environnement naturel préservé et valorisé. C'est en effet, aux yeux de tous, ingénieurs, professionnels, élus et habitants une réalisation à valeur d'exemple qui allie l'amélioration du cadre de vie et le maintien de la biodiversité.

VOUS LE SAVEZ PEUT-ÊTRE LE RU DES ANORELLES EST UN COURS D'EAU DE PLUS DE 17 KM DE LONG QUI PREND SA SOURCE EN BELGIQUE ET SE JETTE DANS L'OISE JUSTE APRÈS L'ÉTANG DE MILOURD

Ce cours d'eau, dont l'état était dégradé avant la réalisation des travaux notamment dans sa section du centre-ville, fait l'objet d'une attention toute particulière des élus de la commune et ceux du Syndicat Intercommunal de Gestion du Bassin Versant Oise Amont. C'est la raison pour laquelle les élus ont souhaité réaliser une opération ambitieuse. L'enjeu de la restauration à un état plus naturel est multiple : revaloriser le centre-ville, retrouver une meilleure qualité de l'eau, rétablir les fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques, favoriser la biodiversité et contribuer de ce fait à la trame verte et bleue. Les travaux de renaturation du ru des Anorelles, c'est-à-dire sa remise à l'état naturel, ont consisté à redessiner un lit plus sinueux, plus resserré et surtout moins

homogène. Le rétrécissement de la largeur du cours d'eau permet d'accélérer le courant, ce qui a pour effet d'entraîner les sédiments fins (vase, limons,...) qui colmataient le fond du lit et rendaient difficile la vie aquatique. L'alternance de zones rapides, peu profondes et de zones plus lentes et plus profondes (radiers et mouilles) permet d'obtenir une diversité d'habitats beaucoup plus favorable à la faune aquatique.





LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SE DÉFINIT COMME LA LIBRE CIRCULATION DES ORGANISMES VIVANTS DANS LES RIVIÈRES ET LEUR ACCÈS AUX ZONES INDISPENSABLES À LEUR REPRODUCTION, LEUR CROISSANCE, LEUR ALIMENTATION OU LEUR ABRI.

Elle doit aussi permettre le bon transport dans le cours d'eau des sédiments (sables, graviers, galets,...). Or de nombreux ouvrages construits dans les cours d'eau peuvent faire obstacle à cette continuité écologique : seuils en pierres, barrages, vannages, ... La majorité de ces ouvrages crée des retenues en amont, pouvant s'étendre sur plusieurs centaines de mètres. Ces zones de rétention d'eau, au courant très lent, favorisent le dépôt des particules fines sur le fond de la rivière, allant jusqu'à l'envasement du cours

d'eau. Compte tenu des faibles vitesses d'écoulement, la température de l'eau augmente, surtout en été, les teneurs en oxygène diminuent et des phénomènes de prolifération d'algues, végétaux et cyanobactéries peuvent avoir lieu.

Ces dysfonctionnements rendent très difficile, voire impossible, la vie pour les espèces présentes naturellement dans le ru des Anorelles : truite fario, vairon, chabot,...

Les berges ont été talutées en pente douce afin de permettre à la végétation de se développer et garantir une plus grande stabilité. Au pied des berges, là où le lit du cours d'eau a été resserré, des géonattes plantées d'hélophytes (plantes semi-aquatiques) ont été mises en place sur plus de 1 000 m². Cette technique de génie végétal

permet de créer des banquettes de terres maintenues par un filet en fibres de coco biodégradable, le temps que les végétaux colonisent l'ensemble du bord de la rivière.



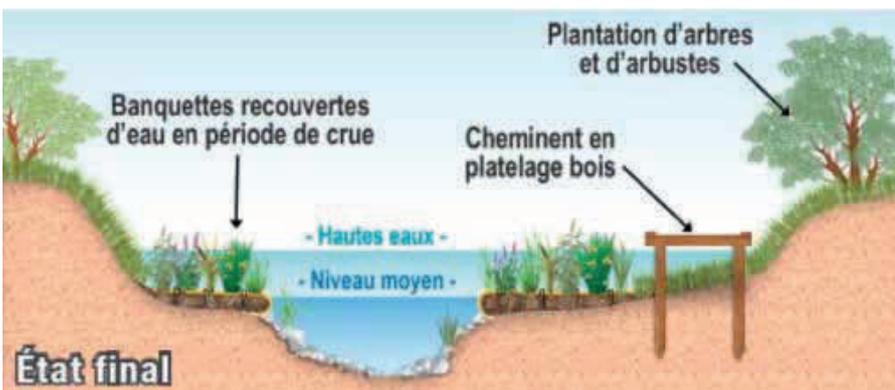
Rendez-vous sur le site le samedi 25 juin 2016 à 10h30 pour l'inauguration et pour découvrir les aménagements et un grand merci aux partenaires et financeurs de cette opération globale de renaturation mais aussi de valorisation et notamment au Conseil Régional, au Département du Nord, à l'Agence de l'Eau, à l'Entente Oise-Aisne, à l'Union des Syndicat et au 2 maîtres d'ouvrage le Syndicat Intercommunal de Gestion du Bassin Versant Oise Amont et à la Ville d'Anor.

Pour permettre d'expliquer la démarche 3 panneaux ont été implantés le long des aménagements ces derniers sont consultables sur le site de la commune dans la rubrique Téléchargement. Ils vous permettront de comprendre pourquoi cette opération est qualifiée d'exemplaire.

Une vidéo est également consultable : pour la voir scannez le QR code ci-joint ou rendez-vous sur le site de la commune www.anor.fr rubrique. Nos Vidéos.



FLASHEZ ICI



LE CLUB DE FOOTBALL D'ANOR A FETE SES 100 ANS COMME IL SE DOIT

100 ans ça se fête ! C'est devant plusieurs centaines de personnes, au cours du week-end de la Pentecôte des 14, 15 et 16 mai 2016, que le comité du Football Club d'Anor (F.C.A), sous la houlette de son Président Bernard BAILLEUL, avait concocté un programme à la hauteur de l'événement.

En effet, les amoureux du ballon rond ont pu apprécier le **tournoi international** qui s'est déroulé pendant deux jours, avec la victoire finale de la Ville de **Príbram** (République Tchèque).

Une exposition de vieilles photographies était tenue par les Vieux Crampons, qui avaient recréé, pour l'occasion, l'ambiance du Café de la Mairie, ancien siège du SCAFA (Sporting Club des Aciéries et Forges d'Anor).

Le lundi tous les jeunes du club ont pu participer à cette grande fête par l'intermédiaire des **rencontres Franco-Belges**. Trois jours qui resteront gravés dans la mémoire de chacun.

Le Président a adressé ses chaleureux remerciements à tous les bénévoles ayant participé à la préparation de ce grand week-end (sans qui rien n'aurait été possible), ainsi qu'à la Municipalité, aux Services Techniques communaux, et de la Communauté de Communes Sud Avesnois pour leur soutien logistique.



Pour la petite histoire et les grandes dates du Football Club Anor...

- 1916** : création du club le Sporting d'Anor par Albert ELOY, plus connu à Anor comme médecin où il exerça de 1919 à 1947.
- 1924** : Robert DEHEINZELEIN arrive au club et lui reste fidèle jusqu'en 1985.
- 1929** : les établissements Flament reprennent la gestion du club.
- 1945** : Victor POITTE prend le club qui devient le SCAFA (Sporting Club des Aciéries des Forges d'Anor).
- 1950** : création d'un club de supporters présidé par M. RAPHOZ.
- 1955** : appel aux jeunes afin de créer une section jeunes (plus de 40 jeunes y répondent favorablement).
- 1962** : l'apothéose pour le SCAFA qui enregistre plus de 70 arrivées constituant ainsi 5 équipes dont 2 équipes seniors et 3 équipes de jeunes.
- 1968** : Roger HARDY prend la tête du club avec comme entraîneur Claude MARECHAL.
- 1977** : l'ère des frères PERAT (Serge en tant que Président et Jean-Luc en tant qu'entraîneur).
- 1978** : Bernard BAILLEUL organise le premier tournoi international de jeunes avec des équipes Allemandes, Belges, Luxembourgeoises et Françaises qui offrent un très joli spectacle, et gardent sans doute un bon souvenir de la visite du Parc de la Galoperie.
- De 1985 à 1992** : plusieurs présidents se succèdent dont Messieurs GAUDIN, DESSON et COURTIN. La direction de la section jeunes est assurée par Jean-Pierre CARPENTIER et Bernard BAILLEUL.
- 1992** : suite au désengagement des Aciéries et Forges d'Anor, le club devient le Football Club d'Anor.
- 2012** : la télévision française s'invite pour un reportage du Club pour Stade2.
- 2016** : les 100 ans du Club avec un tournoi international où la République Tchèque de Príbram, les Polonais de Gizalky, les belges de Momignies et de Chimay, la Ville Obernai sont invitées.



DIXIEME ANNIVERSAIRE DE LA SIGNATURE DE LA CHARTE D'AMITIE AVEC PRIBRAM

UN PREMIER WEEK-END D'AVRIL IMPORTANT POUR LA VILLE D'ANOR À L'OCCASION DU RENOUVELLEMENT DE LA SIGNATURE DE LA CHARTE D'AMITIÉ.



Un programme, approuvé par la Commission Européenne, qui a permis au **Comité de Jumelage ANOR-EUROPE** de réunir des délégations de toutes ses villes jumelles. La partie historique conduisait les invités au Bunker d'Hitler à Bruly, au Musée de la Bataille de la Meuse à Le Haut Wastia et au Mont de Monceau Imbrêchies, premier village belge libéré par les Alliés en Septembre 1944. Par la **Conférence-Débat** de Philippe TABARY "**Construire l'Europe au Quotidien**", ce préambule du début à la fin de la 2^{ème} Guerre Mondiale et les prémices par la déclaration de Robert Schumann en 1950 d'une Europe Unie, a trouvé tout son sens.

Quels rôles peuvent jouer les Jumelages de ville, fût l'une des questions posées. Les échanges et les rencontres de citoyens sont l'un des nombreux faits positifs. **Se connaître, se respecter et accepter les différences** découlent du travail fait par les Jumelages. La Commission Européenne soutient partiellement ces manifestations, mais l'Europe est également présente pour les différents programmes concernant la Jeunesse. Les jeunes sont d'ailleurs invités à contacter la Maison de l'Europe de Fourmies.

ANOR est l'une des 80 villes de France jumelées avec une ville de la République Tchèque. Son Excellence, Madame l'**Ambassadeur Marie CHATARDOVA** de Paris, a fait l'honneur de sa présence pour une partie du programme. Le Chef de Chœur de la Chorale de PRIBRAM, Martin PESCHIK a fait l'aller-retour en avion pour assurer la prestation des choristes. Le Concert en l'église Saint-Nicolas était assuré par les Chorales Enchantanord d'ANOR et du Dr. VEPREK de PRIBRAM. L'Ode à la Joie exécutée par les 2 Ensembles terminait la soirée.

En présence des Maires de toutes les villes jumelles d'ANOR, le **renouvellement de la Charte d'Amitié** fût signé par **M. Vaclav SVENDA, 1^{er} Maire Adjoint de PRIBRAM et M. Jean-Luc PERAT, Maire d'ANOR.**

Le Comité de Jumelage a tenu à remercier Monsieur le Maire, Jean-Luc PERAT, pour le soutien logistique et technique de son équipe. Un remerciement particulier a été adressé à tous les membres d'ANOR-EUROPE, qui pendant ces 4 journées ont œuvré dans l'ombre pour que cette manifestation soit une réussite, ainsi qu'aux familles d'accueil qui ont fait connaître les us et coutumes français aux invités Tchèques et Polonais.

A l'issue de cette rencontre, les Maires et représentants des associations des 5 villes se sont réunis pour une séance de travail portant sur les projets à court et moyen termes.



Par ailleurs, le **Comité de Jumelage ANOR-EUROPE** s'est réuni le 21 mai 2016 lors de son assemblée générale et a voté **son nouveau bureau** qui se compose comme suit :

Président d'honneur

et Membre de Droit : Jean-Luc PERAT, Maire

Vice-Président : LEBORGNE Frédéric

Trésorier Adjoint : ERNEST Antoinette

Secrétaire Adjoint : LECRONT Annie

Présidente Honoraire : Elisabeth BOLVIN

Président Actif : BAILLEUL Bernard

Trésorier : BURY Christelle

Secrétaire : BURY François

Membre : COLETTE Sabine

Membres du conseil d'administration : APPLENCOURT Yvon, APPLENCOURT Paulette, BROTONNE Françoise, BURY François, DEGUELDRE Brigitte, DROMAS Serge, ERNEST Antoinette, ERNEST Jean-Louis, FRANCOIS Edith, FRISON Christian, JOUNIAUX Véronique, HUEGEL-SCHLAEGER Lorle, LEBORGNE Frédéric

Section jeunes : BURY Laure, FRANCOIS Steven, GILLES Kevin, MIETTE Luc

Membres de droit : PERAT Jean-Luc, COLETTE Sabine, LAVENDOMNE Lydie, LIEBERT Christophe, POINT Christian (Suppl.)

Coordonnées :

Siège social de l'association : Mairie d'Anor 5 et 5 Bis Rue Léo Lagrange 59186 ANOR

Courriel : comite_jumelage_anor@live.fr – **Site internet :** www.anor-europe.fr

Tél. : **06.85.18.60.27** (Président – B. BAILLEUL)

7 NOUVEAUX LOGEMENTS EN PERSPECTIVE !

5 logements pour l'allée des Mésanges et 2 pour la rue Pasteur sont actuellement en réhabilitation par l'Avesnoise avec le partenariat de la commune.



Annoncées lors des vœux en fin d'année, les 2 opérations d'acquisition-réhabilitation de l'allée des Mésanges et de la rue Pasteur sont en cours de travaux et offriront dans quelques mois 7 nouveaux logements supplémentaires.

Pour la rue **Pasteur 210 m²** de surface totale : 1 logement de type II au rez de chaussée permettant l'accueil éventuel d'une personne à mobilité réduite et 1 logement de type IV en R+1 et combles aménagés disposant d'un petit jardin. Pour l'**allée des Mésanges 380 m²** de surface habitable : 2 logements de type II et 3 logements de type III avec jardins et entrées individualisées. Le niveau de performance énergétique sera également au rendez-vous avec le label BBC - Bâtiment Basse Consommation - Rénovation qui offrira au-delà d'un excellent confort thermique des économies réelles pour les futurs locataires.

Notons que pour l'opération de la rue Pasteur, cette dernière a bénéficié d'un portage foncier de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais et du dispositif en faveur du logement social qui permet un allègement du prix de cessions et ainsi de trouver un meilleur équilibre financier. Grâce à l'investissement de l'Avesnoise et de la Ville d'Anor, la commune poursuit sa transformation pour offrir aux Anoriens les meilleures conditions de vie. Plus qu'un toit, le logement est un fondement de l'épanouissement personnel et social de l'individu.

Tel est le sens de la démarche communale !



UN NOUVEAU CAMION NACELLE POUR LES SERVICES TECHNIQUES ET POUR L'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC !

On ne pourra pas reprocher à la commune de ne pas amortir suffisamment ses équipements, car l'ancien camion nacelle avait 23 années à son compteur !

Il était donc temps d'envisager son remplacement. C'est chose faite depuis quelques jours avec une hauteur de travail de 17,5 m, il offrira les meilleures conditions de sécurité aux agents municipaux, qui assurent en régie, l'entretien de l'éclairage public et des 846 points lumineux que compte la commune. C'est l'entreprise ARV de Fourmies qui a décroché le marché d'un montant de 54.000 € au terme d'un appel d'offres.

5 agents municipaux seront prochainement formés pour le renouvellement de leur CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité).





POUR LA SECURITE DE TOUS : UNE MAISON BOURGEOISE DU CENTRE-VILLE DETRUITE APRES RECOURS A UNE PROCEDURE ADMINISTRATIVE COMPLEXE !

L'inoccupation prolongée, les champignons et les nombreux désordres ont eu raison de cette maison bourgeoise située au 9 rue du Général De Gaulle.



Malheureusement aucune solution n'a pu être trouvée pour sauvegarder cette belle maison bourgeoise du début du siècle dernier qui était implantée fièrement dans ce que nous appelons communément la côte Hansénius. Elle était abandonnée et livrée à elle-même déjà depuis plusieurs décennies et faisait l'objet de plusieurs démarches du voisinage se plaignant de nombreux désagréments et dangers. Ces derniers ont donc saisi M. PERAT, Maire, de l'état de délabrement de cet immeuble afin qu'il puisse trouver des solutions à cette situation inquiétante pour eux et qui perdurait malgré les démarches réalisées.

Les services municipaux ont donc dû faire appel à la justice et en l'occurrence au Tribunal Administratif de Lille, afin de nommer un expert spécialisé dans le cadre des procédures de péril décrites par le code de la construction et de l'habitation. La conclusion de l'expertise ayant révélé un péril grave et imminent, le Maire, en charge de l'autorité de police des immeubles menaçant ruine, a donc prescrit, par arrêté municipal, la réalisation de toutes mesures à garantir la sécurité publique et à faire cesser le péril dans un temps très court. Passé ce délai, la commune pouvant faire réaliser les travaux d'office et aux frais des propriétaires. Heureusement, les propriétaires ont réagi et ont décidé de procéder à la démolition de l'immeuble durant les premiers jours de mars.

La conclusion de l'expert auprès du tribunal était sans appel et décrivait "*une bâtisse infestée de mères qui ont dégradé de nombreux porteurs en bois, planchers des premier et deuxième étages effondrés, murs porteurs commençant à se déstructurer et pouvant provoquer des effondrements en chaîne qui affecteraient les murs des façades*".



Le voisinage peut donc être satisfait que de telles mesures aient été prises afin d'éviter tout danger ou drame.

Nous regretterons néanmoins que la gestion des propriétaires n'ait pas permis de sauvegarder l'architecture de ce bel immeuble.

- L'Avesnoise - Réhabilitation d'un immeuble Rue Pasteur Pour en faire 2 logements - début janvier 2016



- Curage du fossé pour faciliter l'écoulement des eaux de ruissellement - Rue du Point du Jour - mars 2016



- Ecole Municipale de Musique et logements Rue Léo Lagrange - Travaux de toiture - janvier 2016



- Création d'un fossé pour l'écoulement des eaux Rue de Momignies - mars 2016



- La Maison de Santé Pluridisciplinaire - Début des travaux - janvier 2016



- Changement de l'escalier dans un logement communal Rue Pasteur - mars 2016



- Ru des Anorelles – Place du 11 Novembre – Parc Despret avril 2016



- Remise en peinture des tribunes et du stade de football avril 2016



- Fleurissement - Cloche d'Or - avril 2016



- Un nouveau camion-nacelle pour les services techniques avril 2016



- Rénovation de l'espace de jeux du Parc Despret - avril 2016



- L'aire de camping-cars - Nouvelle formule Rue de Trélon - mai 2016





UN PODIUM POUR UN CHAMPION DE LA LECTURE !

Lors d'une finale départementale, organisée à Maubeuge le 19 mars 2016, **Titouan Caudrelier**, élève de CM2 à l'école du Petit Verger d'Anor, a eu l'honneur de concourir pour le titre de "**Petit champion de la lecture**". C'est un grand jeu national de lecture à voix haute ouvert aux CM2, qui a pour objectif de promouvoir les livres et la lecture.



L'enseignante, Madame Fiévet, avait d'abord inscrit l'ensemble de sa classe par le biais du site Internet. Puis les élèves avaient été invités à lire à voix haute un texte de leur choix pendant 3 minutes devant un jury. Une sélection au sein de la classe avait permis d'envoyer à la finale départementale, Titouan, avec le secret espoir de figurer parmi les dix sélectionnés pour la finale nationale à la Comédie Française le 22 juin 2016.

Titouan a brillamment défendu les couleurs de la circonscription de Fourmies en lisant un extrait du livre "Dépêche-toi Cancoyote !" de Géronimo Stilton et s'est finalement classé 2^{ème} de cette finale. Toutes nos félicitations à ce champion !

IL ETAIT UNE FOIS LA 1^{ERE} QUINZAINE TRANSFRONTALIERE DU CONTE...



Les élèves des classes de Grande Section de maternelle, les CM1 et les CM2 de l'ensemble des écoles d'Anor ont pu voyager au travers des histoires que leur ont contées **Marion Cailleret** et **Maureen Vasseur** lors de la **quinzaine du conte**. En effet, celle-ci s'est déroulée du lundi 18 avril au vendredi 29 avril 2016 et a pris, cette année, une dimension **transfrontalière** avec la participation des élèves de maternelle de l'entité de Momignies.

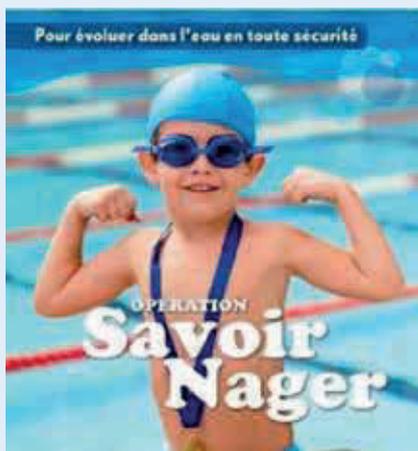
En parallèle une exposition "**Il était une fois...des contes en haïku**" avait été organisée à la médiathèque, afin de permettre aux élèves de redécouvrir les contes traditionnels de façon originale et ludique.



Cette quinzaine s'est achevée par une **soirée tout public** à Glageon le vendredi 29 avril 2016. Au cours de ce spectacle,

Tony Havart a emmené le public dans un univers fantastique, étrange, burlesque et lui a même révélé le secret de "**la boîte à Meuh**".

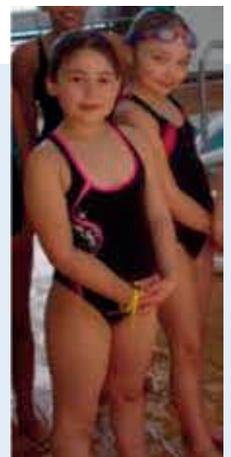
DE JEUNES ANORIENS SE JETTENT A L'EAU !



L'opération "**Savoir nager 2016**" s'est déroulée à la piscine de Fourmies lors des vacances de février et de Pâques, grâce à un partenariat entre le Club nautique et la commune d'Anor sur une initiative du Ministère de la Ville. Ainsi des enfants anoriens ont donc pu se familiariser et s'initier à la natation au cours d'une dizaine de séances d'une heure, totalement gratuites pour les familles.

Les immersions, les entrées dans l'eau, l'équilibre et les propulsions ont été proposées par un maître-nageur, Régis Baligant, sous forme de nombreux exercices et de jeux.

Les jeunes se sentiront donc plus à l'aise dans le milieu aquatique et aborderont plus sereinement le passage du test "Savoir nager" à l'issue de leur cycle de natation au CM2.





LES SORTIES, ANIMATIONS ET INFORMATIONS DU C.C.A.S

REPAS DES AINES DU SAMEDI 30 AVRIL 2016

Le traditionnel repas des aînés, offert par la Municipalité aux séniors anoriens âgés de 65 ans et plus, s'est déroulé le **samedi 30 avril 2016** à la Salle des Fêtes d'Anor. Autour d'une table de fête, les convives, qui étaient plus de **210**, ont profité de ce moment pour se distraire dans une ambiance chaleureuse.

Un repas particulièrement convivial, animé par Eric et Carole,



qui a permis aux aînés de se rencontrer, d'échanger et de partager un moment festif. Une journée très sympathique et très appréciée de tous...

C'était aussi l'occasion de mettre à l'honneur les doyens de cette journée, qui étaient cette année : Madame **Véronique GILBERT, 93 ans**, et Monsieur **Fernand ROLAND, 89 ½ ans**.



Un grand merci aux membres de la Commission C.C.A.S, aux jeunes, à l'équipe de la restauration scolaire, aux bénévoles et à l'association « A Deux Mains » pour leur investissement et le bon déroulement de ce repas.

JOURNEE A LA MER ORGANISEE PAR LE CCAS DE LA VILLE D'ANOR



Comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale et la Municipalité d'Anor ont le plaisir de vous proposer une journée à la Mer. Celle-ci aura lieu le **jeudi 18 août 2016** à **BOULOGNE-SUR-MER**.

Le **départ est prévu à 07h00** devant la Mairie, le **retour vers 22h30** à Anor. Places limitées à 100 (2 bus de 50 places).

Paiement à effectuer à l'inscription.

La date limite d'inscription en Mairie est fixée au **vendredi 29 juillet 2016**.

Chacun pourra profiter à sa guise du sable et du soleil... Il est nécessaire de prévoir votre pique-nique (ou restauration sur place). Une collation vous sera également offerte.

TARIFS

- 10,00 €** Personne en difficulté et bénéficiant d'aide du CCAS ou des Restaurants du Cœur
- 15,00 €** Autre personne domiciliée à Anor
- 5,10 €** Enfant/adolescent mineur anorien accompagné par un parent
- 20,00 €** Personne non domiciliée à Anor

N.B. : *Il sera demandé une autorisation parentale pour tout enfant (ou adolescent) confié à un adulte par les parents (au risque de se voir interdire l'accès).*

SEANCE « CINE SENIORS » - MARDI CINEMA

Le C.C.A.S organise le dernier mardi de chaque mois, une **sortie au cinéma SONHIR** d'Hirson dans le cadre des séances "**Ciné Séniors**" réservées aux aînés.

Pour pouvoir en bénéficier, il vous suffit de vous inscrire en Mairie auprès de Madame Marie-Thérèse JUSTICE, Adjointe au Maire en charge des Affaires sociales.

Le transport est assuré par **Vital Services Mobilité**. Attention les places sont limitées à 8 personnes pour ce transport, cependant en fonction du nombre d'inscrits un second véhicule pourra être sollicité.

Le coût du trajet est de **1 €/personne** (à régler au chauffeur), mais vous pouvez également vous y rendre en co-voiturage. Le départ est généralement prévu à 14h devant la Mairie pour la séance de 14h30.

Le tarif de la séance de cinéma est de **5,90 €**, la projection est suivie d'un goûter dans le hall.

N'hésitez pas à vous inscrire !





★ **Départ au ski pour les élèves de CM²**

Samedi 6 février 2016



★ **Carnaval des Enfants**

Mercredi 9 mars 2016



★ **Journée portes-ouvertes**

à la Restauration Scolaire
Samedi 27 février 2016



★ **Kermesse de la Bière**

avec Orchestre Bavarois
Samedi 12 mars 2016





★ Chasse aux œufs de Pâques

à la Résidence Jean-Pierre LENOBLE
Lundi 28 mars 2016



Fête des Voisins (suite)



Rue de Milourd



Rue et Quartier de la Verrerie Noire

★ Fête des Voisins

Vendredi 27 mai 2016



Rue du Camp de Giblou

★ Opération "Nature propre"

Grand nettoyage de printemps
Samedi 4 juin 2016



Anor Plage – Stade de Football J. Alluite - Rue de Momignies DU SAMEDI 9 AU DIMANCHE 17 JUILLET 2016



★ Programme

- **Samedi 9 juillet :**
14h30 : Ouverture de la **Plage**. Ouvert à tous
- **Du 9 au 17 juillet :**
Tous les jours de 14h30 à 19h : Ouverture de la **Plage**.
- **Dimanche 10 juillet :**
17h00 : **Spectacle de chanson française**

★ FETE NATIONALE

- **Jeudi 14 juillet :**
11h15 : rassemblement devant la Mairie – Vin d'honneur au Stade (Anor Plage).
17h : Variété française par **Laurette**.
21h : **Bal musette**.
21h : **Retraite aux flambeaux**, départ Espace François Mitterrand (Salle Lobet).
23h : **Feu d'artifice au Stade**.

DUCASSE DE L'ÉTÉ - PLACE DU 11 NOVEMBRE DU DIMANCHE 7 AU MERCREDI 17 AOÛT 2016

Jeux et spectacles divers, brocante, concours de pétanque

★ Programme

- **Dimanche 7 août :**
17h : **Spectacle patoisant** avec **gros Luluc**.
- **Dimanche 14 août :**
17h : **Hommage à Michel DELPECH**.
23h : **Feu d'artifice**



- **Lundi 15 août**
8h-18h : **Brocante** – Place du 11 Novembre - Réservations au 06 85 18 60 27
17h : **Show Michel SARDOU** par **Hervé MICHEL** (à ne pas manquer!)
- **Mercredi 17 août :**
17h : **Mégane** chante **LOUANE**



SEMAINE BLEUE DU LUNDI 3 AU DIMANCHE 16 OCTOBRE 2016

★ Jeudi 6 octobre 2016

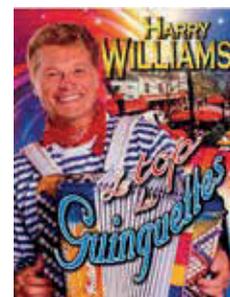
- **Hommage à Luis MARIANO**
14h30 - Salle des Fêtes Robert Dubar
5 €/personne. Réservation en Mairie d'Anor.

★ Lundi 10 octobre 2016

- **Repas Quizz transfrontalier**
19h - Salle des Fêtes Robert Dubar – 12 €/personne.
Réservation en Mairie d'Anor.

★ Dimanche 16 octobre 2016

- **Grand festival d'accordéon** avec **Harry Williams VERCHUREN** (fils aîné d'André Verchuren), **André LOPPE**, **Jo DESTRE**, **Christian GAUCHY**, **Angélique NEUVILLE**, championne de France.
12h – Salle des Fêtes Robert Dubar
Entrée 35 €/pers. avec repas – 20 €/pers. sans repas.
Réservation au 0032.60.37.83.93 ou en Mairie d'Anor.



FESTIVAL « CUIVRES EN NORD » DU VENDREDI 28 AU DIMANCHE 30 OCTOBRE 2016

- **Concerts divers** – Eglise Saint-Nicolas d'Anor - Salle des Fêtes Robert Dubar - Salle des Sports